



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901615-20251215-DCM2025_5_6-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, ROUÉ Christian, SIMON Mikael, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir MILIN Claudine à CORNIC Karine

EXCUSEES : CARLIER Morgane, GOURVES Muriel

Secrétaire de séance : Monsieur LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 16
DATE DE LA CONVOCATION : 9 DECEMBRE 2025
DATE D'AFFICHAGE : 10 DECEMBRE 2025

DCM N°2025-5-6

Objet : Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2026

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2026, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette ainsi que les Restes À Réaliser.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et les dépenses d'investissement comme suit :

Chap/Art	Libellés	Budget 2025	Ouverture crédits avt vote BP 2026
	INVESTISSEMENT	2 401 252,69 €	502 105,00 €
10	Dotations	10 000,00 €	
10226	Taxe Aménagement	10 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles	44 470,00 €	10 955,00 €
202	Frais d'études documents urba	43 820,00 €	10 955,00 €
2031	Frais d'études	650,00 €	
21	Immobilisations corporelles	963 224,03 €	240 215,00 €
2121	Plantations arbres	2 000,00 €	500,00 €
21311	Bâtiments administratifs	9 500,00 €	2 300,00 €
21312	Bâtiments scolaires	7 089,50 €	1 700,00 €
21314	Bâtiments sportifs	2 500,00 €	600,00 €
21318	Autres bâtiments publics	161 020,18 €	40 250,00 €
2138	Autres constructions	600 000,00 €	150 000,00 €
2152	Installations de voirie	16 984,45 €	4 200,00 €
215731	Matériel roulant Voirie	45 000,00 €	11 250,00 €
2181	Installations Générales	21 000,00 €	5 250,00 €
21828	Matériel de transport	1 090,00 €	
21831	Matériel informatique scolaire	1 250,00 €	312,50 €
21838	Autre matériel informatique	3 050,00 €	762,50 €
21841	Matériel Mobilier scolaire	4 191,81 €	1 040,00 €
21848	Autre matériel mobilier	15 548,09 €	3 800,00 €
2185	Matériel de téléphonie	5 000,00 €	1 250,00 €
2188	Autres immo	68 000,00 €	17 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 393 558,66 €	250 935,00 €
2312	Aménagement terrains	16 250,00 €	4 060,00 €
2313	Constructions	930 383,18 €	150 000,00 €
2315	Installations, matériel, outillage	389 425,48 €	95 000,00 €
2318	Autres immobilisations corporelles	7 500,00 €	1 875,00 €
238	Avances	50 000,00 €	

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

➤ Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et les dépenses d'investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2026.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

